

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 292

présenté par

Mme Sanquer, Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Dunoyer, M. Gomès, M. Meyer Habib,  
M. Lagarde, M. Ledoux, M. Naegelen, Mme Sage, M. Vercamer et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 26 TER**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Le présent article est applicable à la Polynésie française. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est un amendement de repli visant à appliquer en Polynésie française l'augmentation du crédits d'heures des conseillers municipaux dans l'exercice de leurs fonctions.

Il s'avère que cette mesure va dans le bon sens et le code général des collectivités territoriales s'appliquant à la Polynésie française, il convient donc d'y étendre ce dispositif.